

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE RENDU/PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

PRESENTS : Marc **TOURNABIEN**, maire.

Franck **LEFEVRE**, Marcel **VIARD**, Corinne **COLLOMBET**, adjoints.

Bernard **BALLET**, Elisabeth **BOCH**, Didier **DABURON**, Martine **DELANGRE**, Jean-Marc **HERMES**, Patrick **LESEURRE**, Bernard **MILLE**, Alexandre **MODESTO**, Georgette **MODESTO**, Claude **OLIVETTO**, Martine **VALENZANO**, José **VARESANO**.

ABSENTS : Evelyne **LESIEUR** (procuration à Marcel VIARD), Josiane **CHOMAZ** (procuration à Franck LEFEVRE), Roselyne **DAMINATO**, (procuration à Marc TOURNABIEN).

SECRETAIRE DE SEANCE : José **VARESANO**.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03 juillet 2018.

Didier DABURON signale que l'affichage des comptes rendus du conseil municipal n'est pas effectué au lotissement Saint-Antoine.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte rendu.

2. Marché chaufferie/bois réseau de chaleur.

M. le maire rappelle l'historique du projet et souligne qu'il était une promesse de la campagne électorale.

Etant donné que ce projet est assez complexe et technique, il a fallu que l'on recrute un assistant à maîtrise d'ouvrage et un maître d'œuvre pour suivre le projet et sa réalisation.

Bilan financier projet chaufferie bois/réseau de chaleur

	Travaux		AMO		MO		Mission sécurité		Contrôle technique		Etude géologique	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Estimation budget primitif	335 550	402 660	10 750	12 900	31 750	38 100	0	0	0	0	0	0
Estimation AMO globale	381 200	457 440					0	0	0	0	0	0
Estimation MO globale	410 127	492 152					1 827	2 192	3 750	4 500	1 750	2 100
consultations/appel d'offre	321 824	386 189					1 827	2 192	3 750	4 500	1 750	2 100
Lot n° 1 Terrassement/Gros œuvre	76 945	92 334	TP Manno		99 000	118 800						
Lot n° 2 Etanchéité	12 123	14 547	Etanchéité BTP Val Gelon		18 700	22 440						
Lot n°3 Serrurerie	29 640	35 568	Métallerie Mauriennaise		28 000	33 600						
Lot n° 4 Chauffage /électricité	203 117	243 740	Feller Chauffage		214 600	257 520						
TOTAL travaux après appel d'offre	321 824	386 189			360 300	432 360						
Différentiel Budget primitif/MO global	33 904	40 685										
Différentiel Budget primitif/ Appel d'offre	-6 399	-7 679										
Total Budgeté	378 050	453 660										
Total dépenses	371 651	445 981										

Après la présentation du bilan financier, plusieurs remarques sont soulevées :

Elisabeth BOCH : différence entre l'estimation du maître d'œuvre et l'appel d'offre.

- L'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) aide le maître d'œuvre (la commune) à définir les termes du marché à passer avec le maître d'œuvre (MO).

Bernard BALLE : pourquoi avoir fait appel à un assistant du maître d'ouvrage ?

- La commune ne dispose pas en interne de la capacité à concevoir le contenu du marché à passer avec un MO.

Didier DABURON : quelle est la date du début des travaux ?

- Fin septembre 2018.

Claude OLIVETTO : par qui seront gérées les pannes ?

- Par les services techniques pour l'entretien courant et par un prestataire pour les pannes plus complexes.

Après avoir répondu à ces remarques, monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à lancer les travaux.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à lancer les travaux.

3. Proposition ONF inscription coupe état assiette 2018.

M. le maire présente le document de l'ONF et informe le conseil municipal que la réalisation de ces coupes, nécessite la création d'une piste forestière avec un coût restant à charge pour la commune de 70 000 €. De plus le cours du bois est très bas en ce moment. Au vu des finances de la commune, M. le maire suggère de reporter en 2019 la proposition de l'ONF.

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2019

Forêt de : SAINT-JULIEN-MONT-DENIS

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation			
								Vente publique (sur pied)	Vente publique (unité mesure)	Contrat Bois taillonné	Autre vente gré à gré
5	IRR	1069	11,6		2019	Report EA 2018. Attente création RF.		<input checked="" type="checkbox"/>			
6	IRR	21	0,9		2019	Report EA 2018. Attente création RF.		<input checked="" type="checkbox"/>			
7	AMEL	602	6		2019	Report EA 2017. Attente création RF.		<input checked="" type="checkbox"/>			
8	AMEL	909	9,7		2019	Report EA 2017. Attente création RF.		<input checked="" type="checkbox"/>			
33	AMEL	161	2		2019	Report EA 2017. Attente création RF.		<input checked="" type="checkbox"/>			

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la suggestion du maire.

4. Subvention association « Les carrioles de la Croix des Têtes ».

M. le maire présente le budget prévisionnel de cette manifestation qui aura lieu le 2 septembre 2018. Marcel VIARD signale qu'il y a des erreurs dans la présentation des comptes et demande que l'association lui fournisse un relevé bancaire.

Bernard MILLE déclare que si les comptes de l'association sont mal présentés, cela est dû à la jeunesse et à l'inexpérience de ses membres.

Un débat s'instaure sur la présentation du budget prévisionnel et sur le déroulement de cette manifestation.

La question du feu d'artifice du samedi soir a été évoquée, Bernard MILLE répond qu'il aura lieu ainsi qu'une animation musicale (concert).

Après discussion, M. le maire propose d'allouer une subvention de 3 000 € et que l'association présente un budget prévisionnel équilibré ; 1 500 € sont versés immédiatement et le solde à la fin de la manifestation, au vu du résultat. Bernard MILLE ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition du maire.

5. Avenant convention pour intervention du CDG sur dossier retraite CNRACL.

Monsieur le maire rappelle que le centre de gestion propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et traitement par ses services. Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation. M. le maire présente le document qui devra être signé entre le CDG et la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer ce document.

6. Comptes rendus réunions.

Aucun

7. Questions diverses

Didier DABURON demande que des barrières soient installées autour des conteneurs poubelles semi-enterrés (CSE) du lotissement Saint-Antoine.

Claude OLIVETTO demande de mettre de l'enrobé sur la route d'accès et autour des CSE des Plantées.

Patrick LESEURRE évoque la problématique du dépôt de pain et l'inondation de la maison de monsieur Mathieu BONVARLET, dû au canal d'arrosage.

- La commune favorisera toute initiative permettant de retrouver un dépôt de pain sur la commune.

Corinne COLLOMBET pose la question de la piste de Tourmentier et du ruisseau des Essarts.

- Les travaux de remise en état seront lancés dès que nous aurons réceptionné l'étude géologique du cabinet SAGE ingénierie qui nous permettra de définir les travaux à réaliser.

Martine VALENZANO demande si les fuites du toit du gymnase sont réparées.

- L'entreprise qui a fait les travaux a déposé le bilan et donc on ne peut plus prétendre à des recours. La réparation devrait être effectuée en interne par les services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20h30.